

ACCREDITATION PRESSE

10° Rallye du VAL D'ANCE

30 et 31 mars 2012

REGLEMENTATION

- 1) Tout détenteur d'une accréditation presse FIA ou FFSA a droit à une accréditation sur simple renvoi de cette demande.
- 2) Toute autre demande devra être accompagnée d'une lettre justificative de la part de la rédaction en chef ou de la direction du média (tamponnée par celle-ci)
- 3) Les journalistes "free lance" devront prouver qu'ils travaillent véritablement dans le cadre de cette compétition (coupures de presse ou justificatifs).
- 4) La signature de ce formulaire implique que le requérant est bénéficiaire d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance accidents couvrant son activité durant le 10^{ème} Rallye du VAL D'ANCE. De ce fait, il décharge de toute responsabilité les organisateurs de la manifestation.
- 5) L'organisateur délivrera au maximum une plaque "Presse" voiture et deux accréditifs par demande, sous réserve de la justification du travail de la deuxième personne. Exception à cette règle sera faite pour les équipes de télévision et de radio (joindre à la demande la liste des personnes à accréditer avec leurs fonctions respectives).
- 6) L'organisateur se réserve le droit de refuser une accréditation sans en donner la raison. Les demandes parvenues après le 23 mars 2012 ne seront pas prises en considération
- 7) Les plaques "Presse" pour voitures et laissez-passer seront distribués à l'Accueil Presse au Vérifications Administratives auprès du Responsable, Serge LEQUERTIER, le vendredi 30 mars de 16h00 à 21h00.
- 8) Ces conditions font partie intégrante de la demande d'accréditation. Toute demande incomplète ou non signée ne sera pas prise en considération.
- 9) Chasuble : Le port de la chasuble fluo siglée « PRESSE » est obligatoire pour pouvoir accéder à certaines zones interdites au public, notamment dans les épreuves spéciales. Les commissaires auront des consignes très strictes à ce sujet. Toute personne ne portant pas cette chasuble de manière bien visible se verra refouler hors des zones mentionnées.
- 10) L'organisateur demande au titulaire de l'accréditation presse de lui faire parvenir impérativement après l'épreuve un exemplaire des photos ou films produits, ceci dans l'unique but de communication interne.

DEMANDE

Je soussigné :

Nom...

Média :

Prénom...

Licence FFSA :

N° de Téléphone ou portable / / / / / pendant le rallye

Mail : @

N° inscription au registre du commerce

N° SIRET

Demande à l'ASA ONDAINE de me fournir une accréditation Presse pour le 10^{ème} Rallye du VAL D'ANCE

Je déclare :

- avoir pris connaissance de la réglementation citée en objet.
- que ma demande est conforme à cette réglementation.
- que je m'engage à respecter cette réglementation.

Signature :



BP 135

42704 FIRMINY Cedex

Tél : 04 77 51 27 80

Portable : 06 89 33 77 47

Site Internet : www.asaondaine.com

Mail : contact@asaondaine.com